



## 26 septembre, est-ce encore la Journée européenne des langues ?

Depuis près de vingt ans, à l'initiative du Conseil de l'Europe, suivi par l'Union européenne, le 26 septembre est la Journée européenne des langues. Le pluriel « *des langues* » est important, parce qu'officiellement, l'Union européenne promeut le multilinguisme. Officiellement aussi, le Ministère français de l'Éducation nationale soutient le multilinguisme et la Journée européenne des langues « Chaque élève doit être capable de communiquer dans au moins deux langues vivantes à la fin de l'enseignement secondaire ».

Malheureusement, la réalité est différente. La page de la Commission européenne sur ce sujet, censée être en français, est uniquement en anglais. Dans les écoles primaires françaises, le nombre d'élèves recevant un enseignement d'allemand est rente fois plus faible que celui ayant un enseignement d'anglais, alors que l'allemand est la langue la plus parlée dans l'Union européenne, et les autres langues sont en proportion encore plus faible.

Plus grave sur le plan de la démocratie, un décret du 3 avril 2020 conditionne l'obtention des diplômes de Licence et de BTS à la passation d'une certification en langue anglaise – sans condition d'obtention ou de résultat – et ce, pour tous les établissements d'enseignement supérieur.

Ce décret a été publié pendant la période de confinement, alors que l'opinion publique, les médias et les responsables publics devaient se concentrer sur l'épidémie de Covid-19. Ce décret a été publié sans concertation avec les responsables politiques régionaux, notamment ceux d'Alsace qui essaient depuis plusieurs années de collaborer avec leurs homologues allemands pour améliorer l'enseignement supérieur des deux côtés du Rhin.

Ce décret impose la langue anglaise, au détriment de toutes les autres langues – nationales, régionales ou espéranto – contrairement aux objectifs affichés de l'Union européenne, et contrairement aux intérêts de la France dans ses relations avec les pays voisins. Ce décret impose un même type d'examen pour toutes les filières, ce qui va conduire à un bachotage uniformisé, sans tenir compte des diverses compétences en langues nécessaires dans les diverses filières ou les diverses régions. Ce décret impose la passation de la certification par un organisme privé, ce qui est coûteux pour la collectivité nationale, et méprise les compétences des services publics d'évaluation en langues.

**En cette Journée européenne des langues (au pluriel), Europe-Démocratie-Espéranto renouvelle son soutien au recours devant le Conseil d'État afin de faire abroger ce décret. C'est nécessaire pour que l'Union européenne puisse vivre en suivant sa devise : « Unie dans la diversité ».**

Pierre Dieumegard, président de Europe-Démocratie-Espéranto (EDE-France)

Europe-Démocratie-Espéranto (France) :

<http://e-d-e.fr/> ; courriel : [presse@e-d-e.org](mailto:presse@e-d-e.org)

98 rue Michel-Ange, 75016 Paris

Eŭropo-Demokratio-Esperanto :

<http://www.e-d-e.org/>